RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02992
Numéro SIREN : 490 109 444
Nom ou dénomination : ABOD

Ce dépôt a été enregistré le 14/07/2023 sous le numéro de dépôt 21321

2023/21321

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2023**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal x
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABOD

SIRET 4 9 0 1 0 9 4 4 4 0 0 0 1 1

Adresse du principal établissement:

Adresse du siège social:

12 RUE EDOUARD VAILLANT
92300 LEVALLOIS PERRET

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15% 31 997 | Bénéfice imposable au taux normal 0 | Déficit | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies | Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies | Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies | Zone de restructurationde la défense art 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies | Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A | Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée | Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x | NON | Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS
2 b RUE PAUL HENRI SPAAK

77400 ST THIBAULT DES VIGNES
Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date 10 04 2023 Lieu LEVALLOIS PERRET

Qualité et nom du signataire: la gérante BONHOMME

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	17 304	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					h	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	17 304
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	j	17 304

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise ABOD

Adresse 12 RUE EDOUARD VAILLANT 92300 LEVALLOIS PERRET

ANNÉE 2022 ou exercice du 01012022 au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2022 (total col.9 − total col.10) 11		- de l'exercice 2022 11	
- de l'exercice précédent 11		- de l'exercice précédent 11	

Nom et qualité du signataire

la gérante BONHOMME

A LEVALLOIS PERRET le 10 04 2023

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Adresse de l'entreprise 12 RUE EDOUARD VAILLANT 92300 LEVALLOIS PERRET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49010944400011

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 347	AU	4 347		
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	96	BI		96	96
	TOTAL (II)	BJ	4 443	BK	4 347	96	96
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	43 173	BY		43 173	18 470
	Autres créances (3)	BZ	4 175	CA		4 175	482
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	38 021	CG		38 021	24 879
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			252
	TOTAL (III)	CJ	85 370	CK		85 370	44 084
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	89 813	IA	4 347	85 466	44 180

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP 96 | (3) Part à plus d'un an | CR

Clause de réserve de propriété * | Immobilisations | Stocks | Créances

* Des subdivisions supplémentaires sont données dans la notice n° 2033

Dossier N° G150 en Euros

Cegid Quadra

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 197	17 402
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	35 997	26 202
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 996	4 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 705	3 894
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 954	7 555
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	20 070	1 983
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	(257)	
	TOTAL (IV)	EC	49 469	17 978
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	85 466	44 180

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 726
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

17 978

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	116 728	FH	FI	116 728	96 128
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	116 728	FK	FL	116 728	96 128
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		1 696
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	116 728	97 824
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		48 042
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	69 724	16 811
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	655	1 004
	Salaires et traitements*				FY	9 560	7 680
	Charges sociales (10)				FZ	4 547	3 631
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA		200
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	84 486	77 367
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	32 242	20 456
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	346	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	346	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(346)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	31 896	20 456

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	101	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	101	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		1
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	101	(1)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	4 800	3 053
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	116 829	97 824
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	89 632	80 422
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	27 197	17 402
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	101	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS. A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REDRESSEMENTECRITURE 2022...		101

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REDRESSEMENT ECRITURE 2022		101

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Imprimés obligatoires (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

CADRE A IMMOBILISATIONS

Néant *

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	4 347	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	4 347	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8I		8V	8W
	Autres titres immobilisés	IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	96	IU	IV 96
	TOTAL IV	LQ	96	LR	LS 96
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 443	ØH	ØJ 96

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 4 347	MU 4 347	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH 4 347	NI 4 347	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OI	MT	ØW	
	Autres participations	IO	OX	OY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E 96	2F 96	2G 96	
	TOTAL IV	I3	NJ 96	NK 96	2H 96	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	OK 96	ØL 4 443	ØM 4 443	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Exercice N. clos le : 31122022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

(6) **AMORTISSEMENTS** N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)* — Néant ☐ *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 347	QM		QN		QO	4 347	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	4 347	QV		QW		QX	4 347	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	4 347	QP		QQ		QR	4 347	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP		RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW		RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst. gales, agenc et am des const	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Neant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et petroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements derogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et penalites	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financieres(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	ØT		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour depreciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financieres			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en equivalence : montant de la depreciation a la clôture de l'exercice calculé selon les regles prevues a l'article 39-1-5e du C.G.I. — I0

(1) a détailler sur feuillet séparé selon l'annee de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges a payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilees sur l'état detaille des charges a payer dont la production est prevue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

Néant ☐ *

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financieres	UT	96	UV	96	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	43 173		43 173		
	Créance representative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	248		248		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	34		34		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 894		3 894		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	47 445	VI	47 445	VV	
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 705	8 705		
Personnel et comptes rattachés		8C	606	606		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 454	1 454		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 800	4 800		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 022	7 022		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	72	72		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	6 996	6 996		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 070	20 070		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	49 726	VZ 49 726		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VT
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Outsight

Dossier N° G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — N° 2058-A 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ABOD — Exercice N. clos le : 31/12/2022

I. RÉINTEGRATIONS

Néant ☐ *

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 27 197

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers d'spensee de réintegration (art. 239 sexies D)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		XV
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						I7 : 4 800
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						K7
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		I8

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)		ZN
	- imposées au taux de 0 %		WN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WO
	- Plus-values soumises au régime des fusions		XR
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)			WQ
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW		Y1
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8		Y3
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			WR : 31 997
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WH
	- imposées aux taux de 19 %		WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW
	- imputées sur les déficits antérieurs		XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A		)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY
Majoration d'amortissement *			XD

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) X9				Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2

TOTAL II — XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	31 997
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	31 997 XO

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : ABOD

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses	

Détail des déductions diverses	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : AEOD

Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à detailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WJ

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Dossier N° G1150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-C 2023

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	17 402
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	17 402

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	800
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	16 602
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	(0)
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	17 402

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	54 691	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < 6 mois J8)	XQ	500	486
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		1 643
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	14 534	14 682
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	69 724	16 811
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS ( )	9Z	655	1 004
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	655	1 004
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	4 117	2 047
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	34	377
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*	ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.	Si oui, cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à [illegible] %	JL
[illegible]		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à [illegible] %	JO
[illegible]		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° G139 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Néant [X] *

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	Long terme (10) : 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 219 I du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement reintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement reintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs : sur 3 ans au titre de	N-1				
	N-2				
Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement reintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° G1150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

N° 2059-C 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les societes
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retires de la cession de titres de societes a preponderance immobilieres non cotees exclus du regime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code General des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI
N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : ABOD			
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Neant ☐*	
DECLARATION DES EFFECTIFS	Durée en nombre de mois	1	2
Effectif moyen du personnel * :			
dont apprentis	YP		0
dont handicapés	YF		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	YG		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE	RL		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OA		116 728
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OK		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OL		
	OT		
TOTAL I	OX		116 728
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		101
TOTAL 2	OM		101
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			
Variation négative des stocks	ON		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OQ		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OR		54 691
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OS		500
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OZ		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OW		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OU		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	O9		
	OY		
TOTAL 3	OJ		55 191
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 - total 2 - total 3)	OG		61 638
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA		61 638

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	116 728	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY			GZ	
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 123 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 145, portée en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD « Répartition des salariés et dans la notice n° 2031-NOT-SD « Cotisation foncière des entreprises » (qualification des effectifs).

Cegid Quadra

Dossier N° G156 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

EXERCICE CLOS LE 31122022 — Néant *

N° SIRET 49010944400011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABOD

ADRESSE (voie) 12 RUE EDOUARD VAILLANT

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 — Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 — Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) — Nom patronymique — Prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Titre (2) — Nom patronymique — Prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N°G150 en Euros

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 49010944400011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABOD

ADRESSE (voie) 12 RUE EDOUARD VAILLANT

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° G150 en Euros

ABOD

12 RUE EDOUARD VAILLANT

92300 LEVALLOIS PERRET

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

AUDITEURS ASSOCIES CONSEILS
2 b RUE PAUL HENRI SPAAK

ST THIBAULT DES VIGNES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant
Autres créances	248
Total	248

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	201
Autres dettes	1 600
Total	1 801

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois le19 Avril à 11 heures, les associés de la Société:

ABOD.

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.- €

Dont le siège est à **12 Rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation verbale de la gérance.
Etaient présents:
Madame BONHOMME Joëlle née STEPHANUS
Demeurant : 27 rue d'Alsace 92300 LEVALLOIS-PERRET
Détenant..... 10 Parts

Mademoiselle BONHOMME Aurélie
Demeurant : 293 Route de Longwy L1941-Luxembourg - Luxembourg
Détenant..... 70 Parts

L'Assemblée est présidée par **Madame BONHOMME Joëlle** gérante associée.

Le président constate que les associés présents détiennent ensemble 80 Parts sociales représentant la totalité du capital et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts et à la législation en vigueur.

Les Associés décident de renoncer en tant que de besoin à toute clause de nullité tirée du fait qu'ils se sont réunis sur convocation verbale.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

-L'ordre du jour
-Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
-Examen du rapport de gestion de la gérante
-Quitus à la Gérante
-Le bilan, le compte de résultat, l'annexe comptable.

-Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2022**.
-Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI.
-Affectation des résultats de l'exercice clos le **31 Décembre 2022**.
-Distribution de dividendes

Tous les documents concernant les comptes et rapport de cet exercice ont été mis à la disposition des associés.
Le président donne lecture du rapport de la gérance.
Puis l'assemblée délibère...
Après délibération, et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés décide d'approuver sans réserve les comptes de l'exercice clos le **31/12/22**
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'approuver la gestion de l'exercice clos le **31/12/2022,** entérine le rapport de la gérance et donne quitus à la gérante.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le **31/12/22**de la façon suivante:

Bénéfice de l'exercice.....	27 197 €
Total bénéfice distribuable.....	27 197 €
En conséquence elle décide la distribution de ...	27 197 €
Soit un report a nouveau de.....	0 €

En conséquence chaque action recevra un dividende de 339.96€ ouvrant droit pour les associés personnes physiques, susceptibles d'en bénéficier à l'abattement de 40% mentionné à l'alinéa de l'article L158.3 du CGI

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il a été procédé a une distribution de dividende au cours de l'exercice précédent
Exercice au 31/12/2021 = 17 302€ abattement 40%
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 Heures

Melle BONHOMME Aurélie **Mme BONHOMME Joëlle**

"Copie certifiée conforme à l'original"

ABOD
12 Rue E. Vaillant
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tel: 06.13.82.21.13 - 01.47.37.03.40
FR 16 490109444 APE 5920 Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux millevingt-trois, le 30 Juin à 11 heures, les associés de la Société:

ABOD.

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.- €

Dont le siège est à **12 Rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation verbale de la gérance.

Etaient présents:

Madame BONHOMME Joëlle née STEPHANUS
Demeurant : 27 rue d'Alsace 92300 LEVALLOIS-PERRET

Détenant..... 10 Parts

Mademoiselle BONHOMME Aurélie
Demeurant : 293 route de Longwy L1941-Luxembourg - Luxembourg

Détenant..... 70 Parts

L'Assemblée est présidée par **Madame BONHOMME Joëlle** gérante associée.

Le président constate que les associés présents détiennent ensemble 80 Parts sociales représentant la totalité du capital et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts et à la législation en vigueur.

Les Associés décident de renoncer en tant que de besoin à toute clause de nullité tirée du fait qu'ils se sont réunis sur convocation verbale.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

-L'ordre du jour
-Distribution de dividende

-Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-Distribution de dividendes

Tous les documents concernant les comptes et rapport de cet exercice ont été mis à la disposition des associés.

Le président donne lecture du rapport de la gérance.
Puis l'assemblée délibère...

Après délibération, et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les

résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide la distribution de 27 197€ de dividendes

Mme BONHOMME Joëlle percevra après impôts la somme de 2 607.30€

Melle BONHOMME Aurélie percevra après impôts la somme de 18 252.50€

En conséquence chaque part recevra un dividende de 339.96€ ouvrant droit pour les associés personnes physiques, susceptibles d'en bénéficier à l'abattement de 40% mentionné à l'alinéa de l'article L158.3 du CGI

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 Heures

Melle BONHOMME Aurélie **Mme BONHOMME Joëlle**

Copie certifiée conforme
à l'original

ABOD
12 Rue E. Vaillant
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tel: 06.13.82.21.13 - 01.47.37.03.40
FR 16 490109444 APE 6920Z